

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DJS 128 Subventions (20.500 euros) à 10 associations sportives locales (18e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à dix associations sportives du 18e arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 4.500 euros est attribuée pour l'exercice 2014 à l'association Léo Mare (n°X00421 / n°231 / 2014_00731) –67, boulevard Barbès (18e).

Article 2 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.400 euros est attribuée pour l'exercice 2014 à l'Association sportive du collègue Yvonne LeTac (n°D08313 / n°16532 / 2014_00500) – 7, rue Yvonne Le Tac (18e).

Article 3 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée pour l'exercice 2014 à l'Association sportive Marx Dormoy (n°D02423 / n°19220 / 2014_00754) –Collège 55, rue Marx Dormoy (18e).

Article 4 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.400 euros est attribuée pour l'exercice 2014 à l'association Section gymnastique volontaire de la Porte Montmartre (n°D02297 / n°18973 / 2014_04676) –133, rue Damrémont (18e).

Article 5 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.850 euros est attribuée pour l'exercice 2014 à l'association Budokan Paris 18 (n°D01039 / n°16820 / 2014_00384) –chez Mme Annie GORON 7, rue de la Croix Moreau (18e).

Article 6 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée pour l'exercice 2014 à l'association Rencontre des Tunisiens de France Sport et Culture-RTF Sport et Culture (n°X06728 / n°17071 / 2014_02753) –15, passage Ramey (18e).

Article 7 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.100 euros est attribuée pour l'exercice 2014 à l'association AFA WUSHU-Association Franco-Africaine de Wushu et de culture africaine (n°605 / 2014_00772) –MDA 15, passage Ramey (18e).

Article 8 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.250 euros est attribuée pour l'exercice 2014 à l'Association sportive du lycée Rabelais (n°D00304 / n°337 / 2014_04963) –9, rue Francis de Croisset (18e).

Article 9 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 500 euros est attribuée pour l'exercice 2014 à l'association Entente sportive du 18ème (n°18181 / 2014_04191) –6, rue de Boucry (18e).

Article 10 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée pour l'exercice 2014 à l'Association des couleurs (n°24521 / 2014_01431) –Maison des Associations Boite 31 15, passage Ramey (18e).

Article 11 : La dépense correspondante, d'un montant total de 20.500 euros, sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.